

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Jeudi 18 Juin 2026

Délibération 2026-35

Le jeudi dix-huit Juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérent au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle polyvalente de Manou, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur HAY, Monsieur MOREAU et, Monsieur MARTIN vice-Présidents

Date de la convocation : 18/06/2026

Secrétaire de Séance : Monsieur HAY Jean Claude

Membres en exercice : 44

Membres ayant pris part au vote : 34

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs MARAIS Dominique, GUILLEMET Philippe, GALLET Aline, VIALLE Julie, RIBARDIERE Marie-Angèle, MAIGNE Thierry, AVELINE Emmanuel, MARTIN Fabien, LE NAOUR Frédéric, CHAREAU Julien, LE-SANT Jérémy, CHAUVIN Lydie, DEGLOS Vincent, HAY Jean Claude, POINTEAU Sébastien, BUFFETRILLE Guy, SERRE Frédéric, BARTHET Carole, MENAGER Pascal, POURTOUT Kevin, De LACHEISSERIE Bertrand, SECRETAINE Catherine, GARNIER Denis, VINCENT Cédric, MOREAU Lucienne, CLEMENT Pierre, ANDRE Albert, MICHEL Marie-Françoise, PARIS Jean-Pierre, SUBLEMONTIER Denis, SUBLEMONTIER Stéphanie, LAGOUTE Didier, PEAN Thierry, MOREAU Aurélien,

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs JULIEN Jean-Luc, DONCK Olivier, MEUNIER Jerome, ZAMPAGLIONE François

Etaient absents :

Mesdames et Messieurs DERRIEN Mathieu, BESANCENEZ Sandra, PETREMENT Patrick, BOURNISSEN Anthony, PLESSIS Fabien, DUCROCQ Hervé

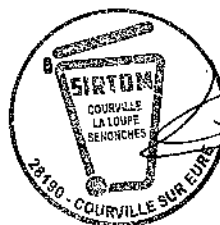
Règlement intérieur du Comité Syndical du SIRTOM

Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-1 du CGCT, le Comité syndical du SIRTOM est soumis aux dispositions de l'article L.2121-8 du CGCT qui prévoit que le comité syndical établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Par conséquent, le Président donne lecture du projet de règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité adopte le règlement intérieur du comité syndical du SIRTOM annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Bertrand DE LACHEISSERIE

Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture Le 22/06/2026
Et de la publication Du 23/06/2026
Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE

